

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison de novembre :—Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne (*suite*), Mgr Henri Têtu. — La famille Céloron de Blainville (*à suivre*). — F.-X. Aubry, Benjamin Sulte.— Dalhousie.— Kent.— Réponse.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 44, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement - - - - - \$2.00 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Un éducateur apôtre. Le Père C. Beaudry, clerc de Saint-Viateur, supérieur du collège Joliette. Louvain, 1909.

Athlètes canadiens-français, par E.-Z. Massicotte, Montréal, librairie Beauchemin limitée, 79, rue Saint-Jacques, 1909.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XV

LÉVIS—NOVEMBRE 1909

No. 11

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Voici maintenant et sur le même sujet un passage d'une lettre écrite par Egremont au gouverneur Murray, (13 août 1763) (1) :

“ Le roi croit opportun que je vous mette en garde au sujet de la conduite de l'abbé de La Corne, doyen de Québec, dont le caractère vous est probablement déjà connu. La haute position qu'il occupe dans l'Eglise de Québec ne peut manquer de lui donner une grande influence en Canada et il peut se faire que l'on ait à déployer une vigilance particulière pour empêcher les troubles que pourrait amener sa présence dans ce pays, supposé que les Français réussissent à le faire intriguer en leur faveur. Les documents que je vous adresse pour votre information vous montreront qu'il a passé quelque temps en Angleterre et qu'il s'est efforcé de faire accepter certains règlements pour l'exercice de la Religion Catholique, au Canada, aidé qu'il était par l'ambassadeur de France qui m'a beaucoup prié d'entrer en relation avec M. La Corne. Mais j'ai constamment

(1) Archives d'Ottawa. Traduction de l'anglais.

refusé de le voir et d'avoir avec lui aucune discussion, au sujet de la Religion, répondant toujours au duc de Nivernois que le Roi très chrétien, ayant stipulé l'exercice de la Religion Catholique Romaine pour ses anciens sujets au Canada, son gouvernement n'avait maintenant aucun droit d'intervenir en aucune matière quelconque entre le Roi et ses nouveaux sujets, mais que le Gouverneur du Canada recevrait l'ordre d'observer les termes du Traité avec toute la bonne foi et l'exactitude possibles...

“ Sa Majesté ne consentira jamais a des propositions faites de la part de la France, sur l'exercice de la religion catholique en Canada, sans d'abord connaître l'opinion du Gouverneur...”

M. de la Corne étant retourné en France, le ministre Anglais craignait qu'il ne partît pour le Canada et il donne les instructions les plus détaillées pour la ligne de conduite à suivre à son égard.

Dans une autre lettre, je trouve ce passage : “ Si M. La Corne s'est rendu à Londres, ce n'est pas par un zèle extraordinaire pour la religion, mais par son désir de la mitre (1). Comme il a été déçu dans ses espérances, il n'est pas probable qu'il retourne en Canada.... M. de Montgolfier est ici pour le même motif.”

Il faut se rappeler ici : 1^o que M. de la Corne avait fait son premier voyage à Londres au printemps de 1763 et qu'il était retourné à Paris sans avoir rien obtenu ni pour lui ni pour d'autre ; 2^o que M. de Montgolfier élu évêque par le Chapitre de Québec était parti pour Londres au commencement d'octobre de la même année. Le gouverneur Murray, qui n'avait pas été consulté sur cette élection, s'était empressé de recommander, à sa façon, le candidat, dans une lettre, adres-

(1) Que M. de la Corne ait désiré l'épiscopat, cela est bien possible, et avec les influences qu'il avait à sa disposition, il pouvait bien aspirer à cet honneur ; mais la preuve de son ambition n'existe pas, et l'accusation est gratuite.

sée au ministre Sherburne, le 14 septembre de la même année :

“ ...Le Vicaire Général de Montréal, monsieur Montgolfier, part sous peu pour l'Angleterre. Il est très probable qu'il vise à la mitre... Si un prêtre aussi hautain et impérieux, bien connu en France, est placé à la tête de cette église, il peut causer plus tard beaucoup de désagréments s'il trouve une occasion favorable d'exercer sa malice et sa rancune.” Murray ajoute :

“ Je dois répéter ici ce que j'ai déjà écrit à Votre Seigneurie, le 22 juillet, que M. Briand, Vicaire Général de ce Gouvernement, a constamment agi avec une candeur, et un désintéressement d'un digne et honnête homme et que je ne connais pas un homme de sa condition dans cette province, qui mérite autant que lui les faveurs royales.” On comprend si après cela M. de Montgolfier avait quelque chance de se faire accepter pour évêque ! Aussi pourquoi était-il parti pour Londres avant d'avoir consulté le Gouverneur ? Je crois qu'il ne demeura pas longtemps en Angleterre sans s'apercevoir que sa présence n'était pas désirée ; en tout cas, il dut se rendre en France pour se concerter avec M. de la Corne ; c'est du moins ce que je comprends par la lettre de ce dernier du 25 mars 1764 ; laquelle montrera de nouveau que si je parais m'écarter quelquefois de mon sujet, je n'en suis pas longtemps absent et que je puis en appeler pour ma défense au titre élastique que j'ai eu le soin de choisir.

“ Voilà six semaines, mes chers confrères, que je suis à Londres. Je me serais rendu plus tôt à vos vœux et à ceux de MM. Montgolfier et Charest, qui m'avaient écrit, à leur arrivée, pour me presser d'y revenir ; mais j'ai été plus de trois semaines sans avoir pu obtenir l'approbation du ministre ⁽¹⁾. Ce n'est pas qu'il répugnât à me l'accorder ; mais la circonstance des

(1) Le duc de Praslin, ministre des Affaires Etrangères.

premiers jours de l'an et l'affaire de M. le duc de Fitz-james (Le chanoine écrit " fils de James ", c'est la traduction) dont vous avez entendu parler ⁽¹⁾, l'occupaient tellement qu'il a été invisible pendant près de trois semaines ainsi que les autres ministres. Il m'avait fait marquer qu'il voulait m'entendre avant mon départ. Enfin j'y fus avec M. Montgolfier que j'y menai et nous partions sur-le-champ pour Londres. Le détail de tout ce qui s'est passé depuis notre arrivée serait trop long. La Cour n'a pas voulu nous donner le règlement que nous sollicitons ; elle ne l'a pas même pu par les mêmes raisons de l'année dernière qui subsistent encore aujourd'hui. Les troubles du royaume ne sont pas assez calmés pour qu'elle fasse rien en faveur de la catholicité romaine ; mais on nous a dit positivement et on a répondu que nous pouvions aller notre train, qu'on fermerait les yeux sur l'évêque, et qu'on ne nous inquiéterait en aucune manière sur l'exercice de notre religion, pourvu que nous nous comportions avec prudence. En conséquence, nous avons écrit à Paris, afin qu'on fasse la poursuite des Bulles. Le Nonce du Pape, qui est à Paris, attendait notre réponse d'ici. J'espère que tout ira bien et que vous aurez M. Montgolfier en septembre. J'espère aussi, messieurs et chers confrères, que vous entrez dans ses vues ; elles sont pures, bonnes et les plus avantageuses pour le bien.

" La religion catholique s'exerce ici très librement : on dit la messe publiquement, non seulement chez les ambassadeurs qui ont presque tous des églises, mais ailleurs. Même dans la cité, on en chante, on prêche, on confesse, on y donne la communion en public. La populace même le sait, et l'entend sans rien dire. A

(1) Dans le cours de chicanes des Parlements avec le Gouvernement royal, il voulut forcer le Parlement de Toulouse d'enregistrer un édit du Roi, mais les magistrats le firent appréhender et mettre en prison.

plus forte raison ne gênera-t-on pas en Canada. L'intention du Gouvernement est que nous n'y soyions ni inquiétés, ni molestés. Personne n'a su à Paris votre opération pour M. Montgolfier, pas même M. Collet ni M. Cugnet....." Et c'était aussi bon, car ce ne fut pas une opération réussie. De son côté, l'abbé de l'Isle-Dieu si dévoué à l'Eglise canadienne, multipliait ses démarches pour obtenir un évêque de Québec. Le 9 juillet 1764, il écrit au cardinal préfet de la Propagande ⁽¹⁾.

" Monseigneur,

" Je n'ai rien de nouveau sur les affaires de la Religion en Canada depuis la dernière lettre que j'ai pris la liberté d'écrire à Votre Eminence, et le départ de M. de Montgolfier de Londres pour Québec qui a été à peu près dans le même temps; mais pour me conformer aux nouveaux ordres qu'elle me donne et pour satisfaire au désir qu'elle paraît avoir d'être informée de ce qui se passe actuellement, j'ai cru ne pas devoir laisser passer le prochain ordinaire sans répondre à la dernière lettre dont elle m'a honoré, et y ajouter quelques réflexions sur les inconvénients qu'il pouvait y avoir vis à vis du gouvernement d'Angleterre dans le moindre arrangement au projet pris et formé de n'avoir qu'un seul vicaire apostolique pour toute l'étendue de l'Eglise du Canada, dont le territoire est assez vaste pour en occuper deux au lieu d'un....

" ... Je crois devoir rassurer Votre Eminence sur la crainte où elle paraît être que le gouvernement d'Angleterre ne trouvât mauvais que nous demandassions deux vicaires apostoliques.

" Sur cela, je crois pouvoir répondre à Votre Eminence qu'il ne sera pas plus opposé à deux qu'à un. Sous la simple dénomination de premier Supérieur Majeur Ecclésiastique, et de celle de supérieur du Séminaire de Québec ou de Montréal car il a toujours

(1) Archives du Vatican. Copie à l'archevêché de Québec.

évité de se servir du terme d'Evêque et du nom de Vicaire Apostolique, et nous les avons nous-mêmes toujours supprimés dans les différentes adresses et suppliques qui lui ont été adressées, sachant bien l'opposition qu'il y aurait —, mais pour éviter toute équivoque et toute incertitude sur l'étendue des pouvoirs qu'aurait ce premier Supérieur Majeur Ecclésiastique, nous nous sommes toujours clairement expliqués sur cela, afin qu'il ne fût pas troublé ni reprehensible dans l'exercice qu'il en ferait, et pour cela nous avons toujours persisté à demander qu'il eût toute la plénitude du sacerdoce, et pour le spirituel celle de la juridiction sur tout le clergé des différentes églises du Canada... Je pense même qu'il y aura moins d'inconvénients à craindre, lorsqu'il y aura un Vicaire Apostolique qui résidera à Québec et un second à Montréal, puisque par là on évitera la rivalité qui pourrait naître entre les habitants de ces deux postes principaux, si le premier Supérieur Majeur Ecclésiastique résidait plutôt dans l'un que dans l'autre. Et je crois devoir observer ici à Votre Eminence que je suis d'autant plus en droit de soupçonner cette espèce de petite jalousie, que j'en ai toujours remarqué quelque trace entre ces deux villes principales, et, en particulier (j'ose en faire l'aveu à Votre Eminence), entre le clergé de ces deux postes dont l'un (qui est Québec) est desservi par les prêtres du Séminaire de Québec dans le nombre desquels se trouvent beaucoup d'ecclésiastiques originaires du pays. Et le second (qui est Montréal) par des Sulpiciens qui ont le Séminaire de ce second poste principal et en desservent la cure et toutes celles du Gouvernement dans l'intérieur des terres. J'ai même remarqué en différentes occasions et depuis 34 ans que j'ai eu la correspondance de ce diocèse que ç'aurait été une espèce d'inconvénient pour ne pas dire un démerite pour un évêque de Québec s'il avait été prêtre du Séminaire de St-Sulpice de Paris, ou même simplement qu'il y eût été élevé.

“ Ce sont ici, Monseigneur, de simples observations que je n'ai pas cru devoir cacher, ni dissimuler à Votre Eminence, sans pour cela vouloir lui donner aucune idée défavorable du clergé de ces deux gouvernements, qui assurément mérite tous les éloges qu'on pourrait lui donner, d'après le désintéressement et le zèle, le concert et l'émulation dont il a donné les plus grandes preuves au milieu des tribulations qu'il a éprouvées et de tout ce qu'il a eu à souffrir au Canada et depuis la cession qui en a été faite par la France à l'Angleterre.

“ Je dois même observer ici de plus à Votre Eminence, Monseigneur, afin de ne lui laisser aucune espèce de suspicion ni de soupçons défavorables contre ce respectable clergé digne des premiers siècles de l'Eglise :

“ 1^o Que ç'a été à Québec que le choix du sujet qu'on voulait proposer au St-Siège a été fait, et par le clergé de Québec, et que cependant ç'a été sur le Supérieur du Séminaire de Montréal que les suffrages se sont réunis ;

“ 2^o Qu'il a été convenu que le Clergé des deux gouvernements réuniraient leurs biens et leurs revenus pour n'en faire qu'une seule mense, qui fournirait en commun aux uns et aux autres leurs besoins respectifs afin de n'être à charge ni à l'Etat ni aux nouveaux sujets catholiques romains du roi de la Grande Bretagne.

“ Tout cela prouve, Monseigneur, un véritable esprit de désintéressement, comme une parfaite intelligence...

“ L'approbation que Votre Eminence paraît donner à ce nouveau système (de deux Vicaires Apostoliques) ...me confirme de plus en plus dans l'idée que je m'en suis faite, et je me sais bon gré présentement d'avoir insisté sur cela dans les dernières lettres que j'ai écrites aux principaux et premiers ecclésiastiques du Canada, à Québec, où ils doivent se réunir pour conférer sur le sujet qu'ils auront à proposer au Saint-Siège, supposé

que M. de Montgolfier ne convienne pas au gouvernement de Québec.....

“ Comme M. de Montgolfier est parti de Londres pour Québec dans les derniers jours de mai ou au plus tard dans les premiers jours de juin, il arrivera sûrement en juillet à Québec et pourra me donner de ses nouvelles sur la fin de septembre... (1) ”.

Les nouvelles étaient qu'il ne pouvait plus être question de lui pour le premier évêque de Québec sous la domination anglaise. Aussi le 11 septembre 1764, à une réunion du Chapitre tenue à l'Hôpital-Général, fut-il décidé d'accepter la démission “ pure et simple ” en date du 9, de M. de Montgolfier, “ le dit messire n'ayant pas jugé à propos de se faire sacrer ”. Ce fut à cette même assemblée que les chanoines élurent à l'unanimité M. Jean-Olivier Briand. “ Et comme M. de la Corne, doyen, et Cugnet..., tous deux en France, étaient d'avis que le Chapitre fit une élection en forme d'un évêque, et que M. l'abbé de L'Isle-Dieu... était d'avis que le Chapitre ne fit qu'une simple présentation d'un sujet pour cette dignité... la Compagnie a répondu qu'il fallait faire l'un et l'autre, et, en conséquence, on a prié M.... Briand élu pour évêque de Québec de vouloir bien aussi accepter la dite présentation... et qu'il en aviserait avec MM. de Lacorne et de L'Isle-Dieu et autres... le priant de prendre à ce sujet le parti le plus avantageux à l'Eglise et au Chapitre du Canada ; ce qu'il a accepté... ” (2).

(1) Archives du Vatican. Copie à l'archevêché.

(2) Archives du Chapitre où se trouvent les procès-verbaux de l'élection et de la présentation, en deux actes distincts.

(à suivre)

M^{sr} HENRI TÊTU

LA FAMILLE CÉLORON DE BLAINVILLE

(Suite)

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville

2ème génération : P.-J. Céloron de Blainville

PIERRE-JOSEPH CÉLORON DE BLAINVILLE ⁽¹⁾

Né à Montréal le 29 décembre 1693.

Le 18 juin 1712, son père lui faisait donner une expectative d'enseigne.

Le 1er juillet 1715, il obtenait une enseigne en pied.

Le 30 octobre 1724, le gouverneur de Vaudreuil demandait un congé pour permettre à M. de Céloron de passer en France.

Le roi le lui accorda l'année suivante, mais le ministre de Maurepas lui conseilla de ne pas le prendre afin de ne pas nuire à l'efficacité du service.

M. de Céloron ne se servit pas de son congé en 1725 ni en 1726.

Le 20 octobre 1726, M. de Beauharnois demandait au ministre de l'en faire profiter en 1727.

Le 5 février 1731, M. de Céloron était promu lieutenant.

En 1734, M. de Céloron obtenait un nouveau congé.

En 1737, M. de Céloron est commandant à Michilimakinac.

L'année suivante, il est proposé pour la croix de Saint-Louis.

Le 25 mars 1738, le roi accordait une compagnie à M. de Céloron. Il remplaçait M. de Montigny, décédé.

⁽¹⁾ Nous l'appellerons M. de Céloron, nom sur lequel il fut plutôt connu.

Un document officiel anonyme de 1739 dit de M. de Céloron :

“ Intelligent ; fort bon officier.”

La campagne entreprise par M. LeMoyne de Bienville, gouverneur de la Louisiane, contre les Chicachas, en 1736, se termina par un échec sanglant. M. d'Artaguette, commandant d'un corps d'armée, attaqua imprudemment les féroces guerriers. Ceux-ci forcèrent ses troupes à se retirer, en leur abandonnant un riche butin. Tombé entre leurs mains, d'Artaguette périt dans d'horribles tortures. M. de Bienville attaqua à son tour les Chicachas quelques jours plus tard. Dès la première décharge, 80 de ses hommes furent mis hors de combat. Les Français durent battre encore en retraite.

Le gouverneur de la Louisiane ne pouvait rester sur une défaite semblable. Il commença tout de suite à préparer une nouvelle expédition contre les Chicachas.

Le manque de troupes, ses négociations avec les différentes tribus sauvages pour les engager à marcher avec lui ou à rester neutres et d'autres raisons forcèrent M. de Bienville à différer cette expédition jusqu'à 1739.

Cette fois, M. de Bienville avait obtenu l'appui de la colonie de la Nouvelle-France. Un corps de troupes canadiennes et quelques centaines de sauvages, sous le commandement du baron LeMoyne de Longueuil, étaient venus se joindre à l'armée louisianaise.

M. de Céloron fut détaché de Michillimakinac pour accompagner M. de Longueuil.

Cette deuxième expédition, pour diverses causes, allait se terminer d'aussi misérable façon que la première, quand un hardi coup de main de M. de Céloron sauva toute la situation.

M. l'abbé Ferland raconte ainsi la campagne de M. de Céloron :

“ M. de Céloron, dit-il, partit avec 200 Français et 300 sauvages, pour attaquer le village des Chicachas ; il avait ordre, néanmoins, de leur accorder la paix s'ils

venaient la lui demander. Le 21 février 1740, Céloron avec sa petite bande, attaqua vigoureusement, et mit 36 Chicachas hors de combat. Se voyant si maltraités et craignant l'arrivée de toute l'armée, ils amenèrent leur drapeau du côté de Céloron. Il n'y avait eu que sept blessés, MM. de Gannes et de la Chauvignerie, et cinq sauvages." (1)

Les Chicachas, pris de peur à la suite de la belle action de M. de Céloron, demandèrent la paix. M. de Bienville fut bien heureux de la leur accorder et, au mois d'avril 1740, il signait un traité de paix avec eux.

Le parti de M. de Longueuil fut de retour dans la Nouvelle-France au printemps de 1741. En avril 1741, M. de Longueuil, écrivant au ministre, lui disait au sujet de M. de Céloron :

“ Le sieur de Céloron, capitaine et très grand officier en tout, qui m'a joint sur le Micicipy, a conduit sa troupe de Français et de Sauvages avec toute la prudence possible ”.

Le 17 mai 1741, M. de Céloron était fait chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.

Le ministre de Maurepas lui écrivait le jour même de sa nomination qu'il lui procurait la croix de Saint-Louis en considération des bons témoignages qu'il avait eu de lui dans sa campagne contre les Chicachas.

Après son expédition contre les Chicachas, M. de Céloron descendit à Québec.

Le gouverneur lui donna ordre de retourner commander à Michillimakinac.

A l'automne de 1742, M. de Céloron était promu commandant au Détroit.

Le 30 avril 1743, le président du Conseil de Marine approuvait M. de Beauharnois d'avoir nommé M. de Céloron commandant du Détroit, en remplacement de M. de Noyan.

(1) *Cours d'histoire du Canada*, tome II, p. 471.

M. de Céloron resta un an au Détroit.

En 1744, M. de Beauharnois donnait le commandement de Niagara à M. de Céloron.

Le fort de Niagara n'était pas une forteresse inexpugnable. Le Père de Bonnécamps écrivait en octobre 1750 :

“ Le Fort de Niagara est un quarré de pieux revêtu en dehors de pièces de chêne qui lient et fortifient tout l'ouvrage. Un grand corps de logis de pierres forme la courtine qui regarde le lac ; sa grandeur est à peu près la même que celle du fort Frontenac ⁽¹⁾. Il est situé sur la rive orientale du canal par lequel se déchargent les eaux du lac Erié. On sera bientôt dans la nécessité de le transporter ailleurs, parce que la côte minée continuellement par les flots qui viennent s'y briser, s'écroule peu à peu et gagne sensiblement le pied du fort. Il serait avantageusement placé au-dessus de la chute sur un beau plateau où tous les canots sont obligés d'aborder pour faire le portage. Par là, on épargnerait aux sauvages, nation naturellement paresseuse, la peine de faire trois lieues par terre, et pourvu qu'on diminuât le prix excessif des marchandises, on les dégouterait insensiblement des Anglais et on reverrait fleurir la traite qui est presque entièrement tombée.” ⁽²⁾

Le 26 avril 1745, le président du Conseil de Marine écrit à M. Hocquart que les plaintes des Français et des Sauvages n'auraient pas été si persistantes si le sieur de Céloron, qui commande à Niagara, avait été mieux disposé à favoriser le bien-être de cette ferme.

Deux jours plus tard, le 28 avril, il écrit à M. de Céloron lui-même à ce sujet. Il lui reproche les difficultés et l'opposition qu'il a faites au fermier du poste de Niagara. S'il ne change pas sa ligne de conduite, le roi lui fera connaître son déplaisir.

⁽¹⁾ Le fort Frontenac était un carré de soixante toises.

⁽²⁾ *Correspondance générale, Canada.*

Le 28 octobre 1745, M. de Beauharnois apprenait au ministre de Maurepas qu'il avait été obligé de remplacer M. de Céloron à Niagara.

Au printemps de 1747, le gouverneur de la Nouvelle-France envoyait M. de Céloron prendre le commandement du fort Saint-Frédéric, à la Pointe-à-la-Chevure (1) sur le bord du lac Champlain.

M. de Boishébert écrivait au ministre de Maurepas, en novembre 1747 :

“ Dans les postes avancés où nous avons des garnisons on y met de bons officiers. Par exemple au Fort Saint-Frédéric, où est à présent le plus fort de la guerre, proche des Flamands et où on passe aussi pour entrer du côté d'est dans le gouvernement de Boston et dans celui d'Orange vers le sud-ouest, c'est M. de Céloron qui y commande. Officier de grande capacité qui a commandé avec distinction dans plusieurs postes, à Michillimakinac où il a maintenu les sauvages (qui abordent de toutes parts) ainsi que les Français, en bon ordre, s'étant fait aimer des uns des autres... Il s'est acquis l'estime de tout le monde. Il mérite d'être avancé autant, étant un des bons officiers que nous avons et même un des plus anciens capitaines.” (2)

M. de Céloron resta un peu plus de six mois au Fort Saint-Frédéric. En novembre 1747, M. de la Galissonnière envoyait M. Sabrevois de Bleury le relever.

En 1748, c'est M. de Céloron qui fut chargé de conduire au Détroit l'important convoi destiné pour ce poste. M. Tarieu de Lanaudière lui fut donné comme second en commandement.

Ce convoi était composé de cent Français, de dix ou douze sauvages Népissingues et d'un grand nombre de coureurs de bois qui s'en allaient faire la traite.

M. de Céloron était de retour à Québec le 5 septembre, après une absence de plus de trois mois.

(1) Aujourd'hui Crown-Point.

(2) *Correspondance générale, Canada*, vol. 87.

Il s'était très bien acquitté de sa mission. Le gouverneur de La Galissonnière écrivait à M. de Maurepas le 23 octobre 1748 :

“ Ce convoi a beaucoup imprimé (sic) aux Iroquois en passant au Fort Frontenac et à Niagara et aux autres nations qu'il a rencontrés et la nouvelle de sa prochaine venue a, je crois, déterminé plus qu'autres choses les principaux chefs du Détroit à venir à Montréal où ils sont arrivés à peu près en même temps que les nations de Missilimakinac ⁽¹⁾ ”.

Dès son arrivée dans la Nouvelle-France en 1747, M. de la Galissonnière avait saisi l'importance pour la France d'avoir un chemin de communication entre ses deux colonies de la Nouvelle-France et de la Louisiane. C'est dans ce but qu'il décida d'envoyer une expédition prendre formellement possession de la vallée de l'Ohio que les commerçants anglais commençaient à fréquenter.

Il fallait pour accomplir cette tâche un officier capable, de tact et estimé des sauvages. M. de Céloron réunissait ces qualités.

Les instructions que M. de la Galissonnière lui remit portaient de parcourir cet immense pays, d'aller chez les différentes nations qui l'habitaient, de les engager de le suivre pour être témoins de ce qu'il faisait, et de ne laisser désormais aucun Anglais venir commercer parmi eux.

M. de Céloron devait, en outre, comme marques de sa prise de possession, déposer en terre, en différents endroits, des plaques de plomb gravées aux armes de France. Il devait, chaque fois, en dresser un procès-verbal signé de lui et des officiers qui l'accompagnaient.

L'expédition partit de Lachine le 15 juin 1749. M. de Céloron avait sous ses ordres, un capitaine, M. Pécaudy de Contreccœur, huit officiers subalternes, six cadets, vingt hommes de troupes, cent quatre-vingts

(1) *Correspondance générale, Canada.*

Canadiens, et environ trente sauvages, tant Iroquois qu'Abénakis. Parmi les officiers et cadets on comptait MM. de Joncaire, de Villiers, Le Borgne, la Saussaye, Joncaire de Chabert, Céloron fils, de Niverville de Courtemanche, de Joannes, etc., etc. Le Père de Bonécamps, Jésuite, accompagnait aussi le détachement en qualité d'aumônier. Les deux cent cinquante hommes de l'expédition se partageaient vingt-trois canots.

Le 25 juin, M. de Céloron arrivait à l'embouchure de la rivière Oswegatchie ⁽¹⁾. M. l'abbé Picquet, Sulpicien, venait de fonder en cet endroit un établissement qu'il avait nommé la Présentation. Quarante arpents de terre étaient déjà défrichés. Le fort de pieux de huit pieds de hauteur n'étant pas encore terminé, M. Picquet était logé sous un cabane d'écorce à la façon des sauvages.

Le 27 juin, sur les cinq heures du soir, l'expédition atteignait le fort Frontenac (Cataracoui). M. de Céloron fit reposer son monde deux jours et en profita pour faire réparer ses canots qui avaient été extrêmement endommagés dans les rapides.

Le 6 juillet, on arrivait au fort Niagara. M. de Céloron rencontra ici M. de Sabrevois, qui allait relever M. Le Moyne de Longueuil au commandement de Détroit. Il en profita pour écrire à M. de Longueuil que si les Sauvages de son poste avaient le dessein de venir le rejoindre de ne pas différer à les faire partir. Il leur donnait rendez-vous à Stioto entre le 9 et le 12 d'août.

Le 7 juillet, M. de Contrecoeur, capitaine en second du détachement, partit avec les officiers subalternes et tous les canots pour aller faire le portage de Niagara, qui était un des plus rudes et des plus longs de tout le trajet.

Le 14 juillet, l'expédition entra dans le lac Erié.

(1) Aujourd'hui Ogdensburg.

Le 22 juillet, on campait sur le bord du lac Chatakoïn (1).

Les 23 et 24 juillet, le détachement passa le lac puis la rivière Chatakoïn.

Le 25 juillet, avant de se mettre en marche, M. de Céloron assembla en conseil de guerre ses officiers et les Sauvages. La veille, on avait trouvé des cabanes abandonnées avec tant de précipitation que les ustensiles et les vivres n'avaient pas même été enlevés. De l'avis de tous, il fut décidé d'envoyer M. de Joncaire rejoindre ces sauvages et leur donner trois branches de porcelaine pour les inviter à se rassurer.

Le 29 juillet, à midi, M. de Céloron entra enfin dans la Belle-Rivière (Ohio) (2). C'est là que le rôle effectif du chef de l'expédition commençait.

Il prit possession au nom du roi de France de la Belle-Rivière, et de toutes celles qui y tombaient. Puis il fit attacher à un arbre les armes du Roi, frappées sur une feuille de fer blanc. Enfin, une plaque de plomb fut enterrée au pied d'un chêne rouge, par les 42° 5' 23". Elle portait pour inscription :

“ L'an 1749, du règne de Louis XV, roy de France, nous Céloron, commandant d'un détachement envoyé par monsieur le marquis de la Galissonnière, commandant général de la Nouvelle-France, pour rétablir la tranquillité dans quelques villages sauvages de ces cantons, avons enterré cette plaque au confluent de l'Ohio et Detchadakoin ce 29 juillet près de la rivière Oyio, autrement Belle Rivière, pour monument du renouvellement de possession que nous avons pris de la dite rivière Oyio et de toutes celles qui y tombent et de toutes les terres des deux côtés jusque aux sources des dites rivières, ainsi qu'en ont joui ou dû jouir les précédents rois de France et qu'ils s'y sont maintenus

(1) Le Père de Bonnécamps écrit Yjadakoïn.

(2) Cette partie de l'Ohio est maintenant appelé Alleghany.

par les armes et par les traités spécialement par ceux de Riswick, d'Utrecht et d'Aix la Chapelle."

Le même jour, M. de Céloron passa la village de Kanaouagon (aujourd'hui Conewango). Après échange de civilités, il invita les habitants de ce village à se rendre au village de la Paille Coupée pour entendre ce qu'il avait à leur dire de la part de leur père Onon-thio.

Le lendemain, 30 juillet, M. de Céloron se rendait à la Paille Coupée. Ce village était habité par des Iroquois. Il y eut là présentation de branches de porcelaine et échanges de discours par l'entremise de M. de Joncaire, qui était adopté par les Iroquois et possédait bien leur langue. Les Iroquois, orateurs habiles, firent des compliments à M. de Céloron. "Nous sommes charmés, lui firent-ils dire, que notre Père Onon-thio t'ait choisi pour nous faire savoir ses intentions. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous te connaissons ; tu nous as gouverné à Niagara, et tu sais que nous n'avons fait que ta volonté." Ils lui promirent aussi de ne jamais recevoir d'Anglais chez eux.

Le 2 août, M. de Céloron rencontra les Loups. Il leur ordonna, au nom du roi de France, de chasser les Anglais de leurs terres. Les Loups se rebiffèrent un peu. "Examinez, Père, la situation dans laquelle nous sommes. Si vous faites retirer les Anglais, qui nous donnent nos besoins, et particulièrement le forgeron qui raccommode nos fusils et nos haches, nous allons rester sans secours et exposés à mourir de faim et de misère dans la Belle Rivière. Aie pitié de nous, mon Père, tu ne peux nous donner pour le présent nos besoins ; laisse-nous au moins pour cet hiver ou du moins jusqu'à ce que nous allions en chasse, le forgeron et quelqu'un qui puisse nous aider ; nous te promettons qu'au printemps les Anglais se retireront."

Le lendemain, 3 août, le détachement continua sa route jusqu'au village de la Rivière aux Bœufs. Ses habitants, à part cinq ou six Iroquois, avaient gagné les

bois. M. de Céloron leur parla comme il l'avait fait la veille aux Loups, puis il se rembarqua. Le soir, il fit attacher les armes du Roi à un arbre et il fit enterrer une plaque de plomb dont l'inscription était la même qu'il avait placée à l'entrée de la Belle Rivière. Il en dressa ensuite le procès-verbal suivant :

“ L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant le détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de La Galissonnière, commandant général du Canada, dans la Belle-Bivière, autrement dite l'Ohio, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré sur la rive méridionale de l'Ohio, à 4 lieues au-dessous de la Rivière aux Bœufs, vis-à-vis d'une montagne pelée et auprès d'une grosse pierre sur laquelle on voit plusieurs figures assez grossièrement gravées, une plaque de plomb, et attaché dans le même lieu, à un arbre, les arbres du Roy. En foy de quoy nous avons signé le présent procès-verbal, fait à notre camp le 3 août 1749.”

Le 6 août, M. de Céloron arrivait au village d'Atigné ⁽¹⁾, où M. Chabert de Joncaire l'avait précédé pour rassurer ses habitants. Ceux-ci cependant n'en avaient pas moins pris la fuite.

Le même jour, le détachement passa à l'ancien village des Chaouanons, abandonné depuis 1045. M. de Céloron rencontra en cet endroit six ⁽²⁾ Anglais avec cinquante chevaux et environ cent cinquante paquets ⁽³⁾ de pelleteries. Il les somma par écrit de se retirer dans leur pays. Les Anglais, par peur ou autrement, convinrent qu'ils n'avaient aucun droit de commercer sur ce territoire et promirent de n'y plus revenir. M. de Céloron leur remit la lettre suivante pour le gouverneur de la Pennsylvanie :

(1) Le Père de Bonnécamp écrit Atigné.

(2) Le Père de Bonnécamp dit cinq.

(3) Le Père de Bonnécamp dit une quarantaine.

“ Ayant été envoyé, avec un détachement, dans ces quartiers par les ordres de M. le marquis de la Galissonnière, commandant général de la Nouvelle-France, pour réconcilier entre elles quelques nations sauvages, qui s'étaient brouillées à l'occasion de la guerre qui vient de finir, j'ai été très surpris de trouver des négociants de votre gouvernement dans ce pays, sur lequel l'Angleterre n'a jamais eu aucune prétention. Je les ai traités avec toute la douceur possible, quoique je fusse en droit de les regarder comme des interlopes et des gens sans aveu, leurs entreprises étant contraires aux préliminaires de la paix signée depuis plus de quinze mois.

“ J'espère, Monsieur, que vous voudrez bien, à l'avenir, défendre ce commerce, qui est contre les traités, et faire avertir vos négociants qu'ils s'exposent beaucoup, s'ils reviennent dans ces contrées, et qu'ils ne doivent imputer qu'à eux les malheurs qui pourront leur arriver. Je sais que notre commandant général serait très fâché d'en venir à quelques violences, mais il a des ordres très précis de ne point laisser des négociants étrangers dans son gouvernement.”

Le 7 août, M. de Céloron entra au village du Rocher Ecrit, habité par des Iroquois. Ceux-ci avaient une vieille femme pour chef. Elle était, paraît-il, entièrement dévouée aux Anglais. M. de Céloron rencontra encore six négociants anglais au Rocher Ecrit. Il leur fit la même sommation qu'il avait faite à leurs compatriotes la veille.

Le 8 août, le détachement arriva à Chingué, village iroquois assez considérable. Trois pavillons français et un pavillon anglais flottaient sur les cabanes. M. de Céloron fit dire aux Iroquois d'abattre ce pavillon anglais ou qu'il le ferait ôter lui-même. On s'empressa de se rendre à son ordre. Ici encore il y eut présentation de cadeaux et échanges de civilités. Toujours habiles, les Iroquois dirent à M. de Céloron : “ Tu as dû remarquer par les pavillons, que tu as vus sur notre

village, que notre cœur est entièrement français. Les jeunes gens, sans en connaître la conséquence en avaient mis un, qui t'avaient déplu. Sitôt que nous l'avons su, tu l'as vu tomber ; il n'avait été mis que par parade et pour divertir la jeunesse, sans penser que la chose pût te déplaire ”.

M. de Céloron resta quatre jours dans ce village. Il fut sur le qui-vive tout le temps, car les habitants, au dire de M. de Joncaire, étaient perfides et auraient attaqué les Français s'ils en avaient eu la chance.

Le 12 août, M. de Céloron rencontra encore des Anglais ; seulement, il ne put rien tirer d'eux, parce qu'ils ne parlaient ni ne comprenaient le français et que l'expédition ne comptait personne parlant l'anglais.

Le 13 août, M. de Céloron fit attacher à un arbre les armes du Roi et enterrer une plaque de plomb à l'entrée de la rivière Kanououara, est-sud de la Belle Rivière. Le procès-verbal suivant en fut dressé :

“ L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant le détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de La Galissonnière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré au pied d'un gros orme, à l'entrée de la Rivière et sur la rive septentrionale de Kanououara, qui se décharge à l'Est de la rivière Oyo, une plaque de plomb et fait attacher, dans le même lieu, à un arbre, les armes du Roy. En foi de quoi avons dressé et signé avec MM. les officiers le présent procès-verbal. A notre camp, le 13 août 1749.”

Le 15 août, M. de Céloron fit enterrer sa quatrième plaque à l'entrée de la rivière Yenanguakouan et en dressa le procès-verbal qui suit :

“ Le 15 août 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant du détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de la Galissonnière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit la

rivière Oyo, accompagné des principaux officiers du détachement, avons enterré au pied d'un érable, qui forme un trépied avec un chêne rouge et un orme, à l'entrée de la rivière Yenanguakouan, sur la rive occidentale de cette rivière, une plaque de plomb, et attaché dans le même lieu à un arbre les armes du Roy. En foy de quoy, nous avons dressé le présent procès-verbal avec MM. les officiers. A notre camp, le 15 août 1749 ⁽¹⁾ ”.

Les 16, 17 et 18 août, le détachement passa plusieurs belles rivières dont tout le monde ignorait les noms.

Ce dernier jour, une cinquième plaque de plomb fut enterrée à l'entrée de la rivière Chinondaïsta. ⁽²⁾ On dressa là un procès-verbal de la prise de possession :

“ L'an 1749, nous Céloron, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant du détachement envoyé par les ordres de M. le marquis de la Galissonnière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit l'Oyo, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré au pied d'un orme, sur la rive méridionale de l'Oyo et la rive orientale de Chinondaïsta, une plaque de plomb, et avons, dans le même lieu, appliqué à un arbre les armes du Roy. En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec MM. les officiers. A notre camp, le 18 août 1749.” ⁽³⁾

⁽¹⁾ Vers 1815, des petits garçons se baignant dans la rivière Muskingum trouvèrent la quatrième plaque enterrée par M. de Céloron. Elle est maintenant dans le musée de la American Antiquary Society. Mais cette plaque avait dû être déposée à l'embouchure de la rivière Venango, au-dessus de Pittsburg dans l'état de Pennsylvanie. On trouvera dans le second volume d'un ouvrage publié à Cambridge en 1836 et intitulé *Archæologia Americana* une étude de M. De Witt Clinton sur la découverte de cette plaque.

⁽²⁾ Aujourd'hui Great Kanawha.

⁽³⁾ La cinquième plaque enterrée par M. de Céloron fut retrouvée par un enfant en 1848. On en trouvera une gravure dans l'ouvrage *Olden Times*, (vol. 1er, p. 288).

Le 21 août, un conseil de guerre décida de prévenir les Sauvages de Styotok ⁽¹⁾ de l'arrivée prochaine du détachement dans leur bourgade. MM. de Joncaire et de Niverville accompagnés de deux chefs sauvages furent délégués pour cet objet. Les habitants de Styotok, paraît-il, étaient très mal disposés.

C'est le lendemain, 22 août, que le détachement parvint à Styotok. Les chefs du village invitèrent M. de Céloron d'entrer dans la cabane du conseil pour leur transmettre le message de leur père Ononthio. Le chef du détachement français, qui venait d'apprendre qu'ils avaient reçu la veille ses délégués, MM. de Joncaire et de Niverville, avec des coups de fusils et des menaces, ne s'en laissa pas imposer. Il leur répondit que ce n'était pas à lui d'aller à eux mais à eux d'aller à lui, qu'il les attendait le lendemain dans son camp pour entendre la parole de leur père.

Le 22 ⁽²⁾ août, ils se décidèrent en rechignant à se rendre au camp français. M. de Céloron leur parla assez rudement, comme ils le méritaient. "Quand M. de Longueuil a passé par ici pour aller aux Chicachas, leur dit-il, tu fus au-devant de lui, et, par toutes sortes d'endroits, tu lui marquas la bonté de ton cœur et tes sentiments. Il ne t'avait pourtant pas fait avertir de son arrivée, mais tu avais, dans ce temps-là, le cœur français, et, aujourd'hui, tu te laisses corrompre par l'Anglais, qui habite avec toi continuellement et qui, sous prétexte de te donner quelques secours, ne cherche qu'à te perdre. Fais réflexion aux justes reproches que je te fais et défais-toi de ces mauvaises gens, qui seront, si tu n'y prends garde, la ruine de sa nation."

Le 30 août, M. de Céloron fit enterrer sa dixième et dernière plaque de plomb à l'entrée de la rivière à la Roche. Comme aux autres endroits il en dressa un procès-verbal :

⁽¹⁾ Le Père de Bonnécamp écrit Sinioto.

⁽²⁾ Le Père de Bonnécamp dit le 23.

“ L’an 1749, nous Céloron, chevalier de l’ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, commandant un détachement, envoyé par les ordres de M. le marquis de la Galissonnière, commandant général en Canada, dans la Belle Rivière, autrement dit l’Ohio, accompagné des principaux officiers de notre détachement, avons enterré sur la pointe formée par la rive droite de l’Ohio et la rive gauche de la Rivière à la Roche, une plaque de plomb et attaché à un arbre les armes du Roy. En foi de quoi, avons dressé et signé avec MM. les officiers, le présent procès-verbal.”

Il y avait tellement peu d’eau dans la rivière à la Roche que l’expédition prit treize jours à la remonter.

Le 13 septembre, M. de Céloron arrivait au village de la Demoiselle, habité par des Miamis. Il attendit là pendant cinq jours un interprète miamis, qu’il avait demandé à M. de Raymond. L’interprète n’arrivant pas, il se décida le 17 septembre, à parler aux Miamis par le moyen d’un Iroquois qui parlait bien leur langue. Il conseilla aux Miamis d’abandonner le village de la Demoiselle pour revenir à leur ancienne bourgade de Kiskakou.

Le 26 septembre, le détachement arrivait à Kiskakon, habité par les Miamis. Ce poste était commandé par M. de Raymond. M. de Céloron était rendu au point extrême de son voyage.

Le 27 septembre, commençait le voyage de retour. M. de Céloron manquant de pirogues, une partie de son monde revint par terre jusqu’au bas du Détroit où ils arrivèrent le 6 et le 8 octobre. Là, on trouva des canots et des vivres pour tout le monde.

Le 19 octobre, l’expédition campait à Niagara.

La traversée du lac Ontario dura quatorze jours, à cause de l’impétuosité du vent.

Le 6 novembre, on était au fort Frontenac.

Le trajet du fort Frontenac à Montréal se fit en trois jours.

Le 12 ⁽¹⁾ novembre, M. de Céloron était auprès de M. de la Jonquière, à Québec, pour lui rendre compte de l'expédition dont l'avait chargé M. de la Galissonnière.

Pendant les cinq mois et dix-huit jours qu'avait duré cette campagne, malgré les fatigues, la mauvaise chère, les dangers des rapides, etc., M. de Céloron n'avait perdu qu'un seul homme, noyé, au début du voyage, au coteau du Lac.

A l'estime du Père de Bonnécamp, aumônier de l'expédition, "grand mathématicien", lequel avait donné une extrême attention à la route, le trajet avait été de 1200 lieues. M. de Céloron et ses officiers estimaient cependant avoir fait plus que cela.

En conclusion, M. de Céloron déclarait :

"Tout ce que je puis dire, c'est que les nations de ces endroits sont très mal disposées pour les Français et dévouées entièrement à l'Anglais. Je ne sais par quelle voie on pourra les ramener. Si l'on emploie la violence, ils seront avertis et prendront la fuite. Ils ont un grand asile chez les Têtes Plates, dont ils ne sont pas beaucoup éloignés. Si l'on y envoie en commerce, nos négociants ne pourront jamais donner nos marchandises au prix de l'Anglais par la quantité de frais qu'ils sont obligés de faire."

Le Père de Bonnécamp revint de cette expédition avec une très haute opinion de M. de Céloron.

"Pour ce qui est de M. de Céloron, écrivait-il à M. de la Galissonnière le 17 octobre 1750, c'est un homme attentif, clairvoyant, actif, ferme, pliant à propos, fécond en ressources et plein de résolution; un homme enfin, fait pour commander. Je ne suis pas flatteur et je ne crains point que ce que je dis me fasse passer pour l'être ⁽²⁾".

⁽¹⁾ Le Père de Bonnécamp dit le 18.

⁽²⁾ M. Parkman, dans son ouvrage *Montcalm and Wolfe* (édition Champlain, vol. I, pp. 39 et seq.), donne un bon aperçu de l'expédition de M. Céloron de Blainville. Seule-

Pendant que M. de Céloron mettait la dernière main aux préparatifs de son expédition dans la vallée de l'Ohio, le roi le nommait, pour la seconde fois, au commandement du poste de Détroit, mais cette fois avec le titre de major. Sa commission, signée le 1er mai 1749, ne parvint à Québec qu'à la fin de l'été de la même année.

Le 13 mai 1749, le président du Conseil de Marine faisait part à MM. de la Jonquière et Bigot de la nomination de M. de Céloron. Son salaire était fixé à 1200 livres. Une gratuité de 3000 livres, à prendre sur le fonds des congés, lui était aussi accordée.

Le président du Conseil de Marine entretenait en même temps le gouverneur et l'intendant des nombreux avantages qu'offrait le poste de Détroit. Les commandants de ce poste, disait-il, n'ont jamais essayé d'établir des colons ou des habitants dans les environs. Ils n'avaient pas d'autre but que la traite. MM. de Beauharnois et Hocquart, autrefois, avaient proposé de nommer des commandants permanents au Détroit, qui n'auraient aucun intérêt dans le commerce. M. de la Galissonnière était de la même opinion. Il fallait maintenant essayer de mettre ce projet à exécution.

ment il le nomme tout le temps Céloron de *Bienville*, croyant, sans doute, qu'il appartenait à la famille LeMoynes de Bienville. Le *Journal* de M. de Céloron est conservé aux archives de la Marine à Paris. Il a été publié par M. Margry, dans son ouvrage *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre mer*, vol. VI, pp. 666-726. Une traduction anglaise en a été publiée par le Révérend M. A. A. Lambing, dans les *Catholic Historical Researches*, 1885-1886. La *Relation du voyage de la Belle Rivière fait en 1749*, par le Père de Bonnécamps a été publiée dans les *Jesuit Relations and allied documents*, vol. LXIX, p. 150. M. l'abbé Auguste Gosselin a cité cette relation presque en entier dans son étude sur le Père de Bonnécamps, publiée dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, en 1894 et 1895. Sur l'expédition de M. de Céloron on peut aussi consulter *Magazine of American History*, mars 1873, article de L.O.-H. Marshall; *Transactions American Antiquarian Society*, vol. II; *Darlington, Gists Journal*, p. 274.

C'est pourquoi M. de Céloron était choisi comme commandant de Détroit (1).

Le commandement de Détroit était un des emplois militaires les plus recherchés de toute la colonie.

Un mémoire anonyme écrit à peu près vers cette époque fait la description suivante du poste de Détroit au moment où M. de Céloron en prenait le commandement.

“ L'enceinte du fort est assez considérable, et peut contenir cent cinquante à deux cents maisons ; l'église paroissiale est desservie par les Récollets ; les Jésuites ont de l'autre côté de la rivière une mission assez bien bâtie ; il y a deux lieues de terrain le long de la rivière établie par des habitants ; le climat en est très doux ; les fruits de l'Europe, et les légumes y viennent à merveille. Les bois sont remplis de vignes qui portent en abondance d'excellents raisins, quelques-uns même qui tiennent du muscat ; on y trouve aussi des pêches, des groseilles, et une espèce de fruit qui par sa ressemblance se nomme citron, mais qui n'en a ni la grosseur ni le goût ; les bois sont encore garnis de bêtes fauves, de quantité de dindes sauvages, dont la grosseur l'emporte sur les nôtres, mais qui ne se laissent pas attraper si aisément, étant farouches, et courant avec beaucoup de légèreté : il y a encore beaucoup de cailles et de faisans, en sorte que c'est un pays abondant en tout ce qui est nécessaire à la vie. Il y croît aussi beaucoup d'herbes médicinales... ” (2)

De son côté, le Père de Bonnécamps qui passa au Détroit en 1750 trouva charmante la situation du fort et de tout le pays environnant.

“ J'ai demeuré trop peu de temps au Détroit pour pouvoir vous en faire une description exacte, écrivait-il à M. de la Galissonnière le 17 octobre 1750. Tout ce

(1) Minutes des lettres, ordres du roi et dépêches (3e partie). Canada. Série B. Vol. 89. Folio 80 et 89.

(2) *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'à 1760*, p. 11.

que je puis vous en dire, c'est que la situation m'a paru charmante. Une belle rivière passe au pied du fort ; de vastes campagnes, qui ne demandent qu'à être cultivées, s'étendent à perte de vue. Rien de plus doux que le climat. A peine y compte-t-on deux mois d'hiver. Les fruits d'Europe et surtout les blés y viendraient beaucoup mieux qu'en plusieurs cantons de la France. C'est la Touraine et la Beauce du Canada. De plus on doit regarder le Détroit comme un des postes les plus importants de la colonie ; il est à portée de donner du secours à Michillimakinac, à la Rivière Saint-Joseph, à la Baie, aux Miamis, aux Ouiatanous et à la Belle Rivière, supposé qu'on y fasse des établissements. Ainsi on ne saurait y jeter trop de monde ; mais où le prendre ce monde ? Ce n'est pas au Canada. Les colons que vous y envoyates l'année dernière se sont contentés de manger la ration que le Roi leur donnait ; quelques-uns même d'entre eux, emportés par leur légèreté naturelle, ont quitté le pays et sont allés chercher fortune ailleurs. Combien de pauvres laboureurs en France seraient charmés de trouver un pays qui leur fournirait abondamment de quoi les dédommager de leurs travaux et de leurs sueurs. Le Fort du Détroit est un quarré long ; je n'en sais pas les dimensions, mais il m'a paru grand....." (1)

M. de Céloron garda le commandement du Détroit un peu plus de trois années.

Il fut relevé et remplacé en 1754 par M. Daneau de Muy.

L'auteur anonyme que nous venons de citer explique ainsi sa disgrâce :

“ La conduite hautaine du sieur de Céloron porta les habitants à faire des plaintes contre lui, et celle qu'il tint à ce sujet, avec les généraux, les obligea d'écrire contre lui et de le relever, c'est ce qui arriva sous M. Duquesne... C'était une perte pour le corps

(1) *Correspondance générale, Canada.*

des officiers canadiens, car il était brave, intelligent et capable de commander ; il eut des ennemis qui le perdirent, et sa hauteur ne lui permit pas de prendre les biaux qu'il fallait pour les détruire ⁽¹⁾ ”.

Les plaintes des administrés du sieur de Céloron ne furent pas les seules raisons qui amenèrent son remplacement par M. Daneau de Muy.

En 1751 et 1752, M. de la Jonquière avait porté des plaintes sérieuses contre M. de Céloron. Il se plaignait surtout qu'il n'avait pas exécuté les ordres qu'il lui avait donnés de détruire les Miamis et autres rebelles ⁽²⁾.

Le gouverneur Duquesne nomma M. de Céloron à la majorité de Montréal. Nommé en 1753, il n'entra cependant en charge qu'au milieu de 1754.

Le 10 octobre 1754, le gouverneur Duquesne écrivit au ministre, M. de Machault :

“ J'ai l'honneur de vous témoigner ma satisfaction de ce que vous avez jugé à propos de différer le remplacement qu'il y avait à faire dans cette colonie, ce qui me donne aujourd'hui occasion de ne proposer que des sujets bien connus et dont la plupart se sont distingués à la rivière Oyo (Ohio).

“ Sur ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander l'année dernière de vous proposer un sujet pour remplacer la lieutenance de Roy des 3-Rivières et ayant quelques raisons de me contenter de la conduite du sieur de Céloron, je l'ai relevé ce printemps pour remplir la majorité de Montréal qui devait vacquer par l'avancement du sieur de Noyan, et la raison qui m'a fait presser de faire revenir ce major commandant au Détroit a roulé en partie sur le peu de confiance que

⁽¹⁾ *Mémoires sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1760*, p. 12.

⁽²⁾ *Correspondance générale*, vol. 97, folio 162 ; Richard, *Rapport sur archives pour 1901*, p. 155 ; O'Callaghan, *Documentary History of the State of New-York*, vol. X, pp. 242, 245, 246, 248, 249, 251.

j'avais en cet officier pour les mouvements dont son poste devenaient susceptible par le passage du détachement au Portage de la Demoiselle.

“ Comme il me fallait au Détroit un commandant sur lequel je puis compter, je me félicite d'avoir fait choix du sieur De Muy, qui est le meilleur officier de cette colonie et à qui je connaisse plus de valeur, de talents, de probité et plus de capacités pour un établissement de cette importance.

“ Je veux bien croire que le sieur de Céloron aurait exécuté mes ordres, mais son exemple de désobéissance vis-à-vis monsieur le marquis de la Jonquière ne m'avait point du tout tranquilisé sur les opérations délicates qui devaient rouler sur luy.

“ D'ailleurs, le Détroit me paraissait si bouleversé par les plaintes que je reçus de toute part que, quand même je n'aurais pas espéré qu'il fut placé à Montréal, j'aurais été forcé de le relever en attendant vos ordres, au lieu que le calme y règne à présent et qu'en vérité le sieur De Muy y a fait des prodiges.

“ Je croirais, monseigneur, manquer à la délicatesse de mes sentiments si, après avoir instruit des défauts du sieur de Céloron, je vous laissais ignorer toutes les qualités que cet officier possède et que j'ai remarquées en luy dans les questions que je luy ai fait :

“ 1^o Il connaît parfaitement la colonie et il est ce qu'on appelle officier.

“ 2^o Son esprit et son expérience le mettent en état, quand il voudra de bien instruire un général.

“ On s'est aperçu que la leçon qu'il vient d'essuyer a beaucoup diminué de la hauteur de son esprit, contre lequel il m'a promis d'être en garde le reste de sa vie, ce qui m'engage à vous demander pour luy l'expectative de la première majorité du gouvernement vacante et comme il est toujours payé en qualité de major, je vous prie de vouloir bien accorder le brevet de major commandant du Détroit au sieur de Muy, et en cas

que cette augmentation d'appointements fasse un obstacle, ce dernier ne jouira des appointements de major que lorsque le sieur de Céloron sera placé." (1)

Le 15 mai 1755, le président du Conseil de Marine écrivait à M. de Vaudreuil que le commandement du Détroit ne serait pas enlevé à M. de Céloron pour le présent, mais qu'il était entendu qu'il serait donné à M. de Muy aussitôt qu'un nouveau commandement aura été trouvé pour M. de Céloron. En attendant M. de Muy devait agir comme major de Détroit.

Le marquis de Montcalm écrivait dans son *Journal*, à la date du 17 juin 1758 :

" Les sauvages des environs du Détroit, ainsi que les habitants, redemandent par colliers M. Dumas, à qui on doit la justice d'avoir toujours bien rempli parmi ces nations, malgré ce que les Canadiens voudraient persuader qu'un Français n'entend pas à mener ces nations. Le poste du Détroit exige un homme de tête, vaut à un galant homme six mille livres de rente et exige qu'on en fasse un gouvernement particulier. Grande brigue dans la colonie pour cette place. Les vœux de la colonie seraient qu'on y renvoyât M. de Céloron, disgracié sous MM. de la Jonquière et Duquesne et qui ne paraît pas prendre faveur sous celui-ci " (2).

M. de Céloron décéda à Montréal le 12 avril 1759, à l'âge de 65 ans, et fut inhumé le surlendemain en la chapelle Saint-Joseph.

(1) *Correspondance générale*, volume 99, folio 273.

(2) *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*, p. 369.

(A suivre)

F.-X. AUBRY

Ce coureur de prairie, cet explorateur du Texas, du Nouveau-Mexique, du haut Missouri et de la Californie, fameux il y a soixante ans, et dont les aventures sont décrites par le sénateur Joseph Tassé dans ses *Canadiens de l'Ouest*, était né à Maskinongé "d'une famille originaire d'Abbeville en Lorraine."

Abbeville est en Picardie. Nous allons voir qu'il y a une autre erreur dans l'assertion ci-dessus.

Tanguay nous fait connaître des Aubry de Bordeaux, Paris, Tours, Anjou, Bretagne et Bourgogne. Ceux de Bourgogne se sont fixés dans le district des Trois-Rivières ; tous les autres à Montréal et à Québec. Il ne paraît pas qu'il soit venu aucun Aubry de la Lorraine ou de la Picardie.

Deux familles Aubry sont arrivées de Bourgogne en 1738 : Jean, de Châtillon-sur-Seine, diocèse de Langres ; Joseph, de Saint-Broing-les-Moines, diocèse de Dijon.

Ces deux hommes étaient engagés pour le compte du roi, qui alors commençait les forges de Saint-Maurice. Ils étaient chacun d'une localité où l'on fabriquait le fer depuis longtemps.

Des forges Saint-Maurice, la descendance de Jean s'est répandue aux Trois-Rivières, à la Pointe-du-Lac, à Yamachiche, à la Rivière-du-Loup (en haut) et à Maskinongé. Il n'y a pas de mélange avec les Aubry des autres districts. J'en conclus que F.-X. Aubry était de la souche de Bourgogne, et, par suite, des forges de Saint-Maurice.

J'ai connu toutes ces familles du district des Trois-Rivières. Lorsque, il y a soixante ans, le "Napoléon des Plaines" (ainsi l'appelaient les Américains) occupait l'attention publique, sa mère et ses frères, qui de-

meuraient aux Trois-Rivières, étaient continuellement interrogés à son sujet. Les Aubry du district se montraient fiers de ses exploits. Je me rappelle son frère Auguste, le plus jeune de la famille, qui partit pour le rejoindre, en 1851 ou 1852. Enfin, la parenté toute entière se réclamait d'un ancêtre établi aux forges Saint-Maurice.

BENJAMIN SULTE

DALHOUSIE

Dalhousie a pris son nom du comte de Dalhousie d'abord gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, puis, le 16 juin 1820, gouverneur-général du Canada.

KENT

En 1827 le territoire formant aujourd'hui le comté de Kent fut détaché du comté de Northumberland, constitué en comté et nommé d'après le duc de Kent, père de la reine Victoria.

RÉPONSE

M. Daine (XIV, VIII, 1289.)—M. Daine, directeur-général du domaine du Roi au Canada, était issu d'une famille originaire de Dunkerque, la patrie du célèbre marin, Jean Bart. Son bisaïeul Nicolas naquit à Dunkerque en 1625. C'est l'origine la plus ancienne que l'on trouve de cette famille. M. François Daine fut conseiller honoraire au Conseil Souverain, lieutenant-général civil, criminel et de police, directeur-général du domaine du Roi au Canada. Il épousa 1^o N... Paget ; 2^o N... Pacaud ; et 3^o N... Contrecœur, dont : deux filles.

Le père de François fut contrôleur-général de la manufacture des armes à Charleville.

La Chesnaye-Desbois, dans son *Dictionnaire*, tome VI, p. 697, ne leur assigne aucun blason.

RÉGIS ROY

VIENT DE PARAÎTRE

Généalogie des familles

Richer de LaFlèche et Hamelin

— par —

F. - L. DESAULNIERS

Cet ouvrage est en vente aux adresses suivantes : Librairie Granger & Frère, rue Notre-Dame, Montréal ; Librairie E. H. Richer, Saint-Hyacinthe ; M. le Chanoine J.-T. Richer-Laflèche, Sainte-Anne-de-la-Pérade ; F.-L. Desaulniers, No 8, rue Saint-Denis, Montréal.

Prix du volume relié..... \$2 50

“ “ **broché..... 1 50**

Il n'a été tiré que 300 exemplaires de cet ouvrage.

Ceux qui désirent se le procurer feront bien d'écrire immédiatement aux adresses plus haut désignées.

VIENT DE PARAITRE

Pierre Bédard

et ses fils

— par —

N.-E. DIONNE

—
PRIX : \$0.50
—

S'adresser à l'auteur,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,

QUÉBEC.
